

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 11 - Vendredi 24 mars 2023

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE AGENCE AVS REGIONALE

Nous vous informons que durant la période du 20 mars 2023 au 6 avril 2023, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire suivant :

Horaire du 20 mars 2023 au 6 avril 2023

Lundi	FERMÉ
Mardi	FERMÉ
Mercredi	Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15
Jeudi	Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45
Vendredi	Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AGENCE AVS

En cas d'urgence :

- AVS : Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ;
- AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur le Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 38 du 21 octobre 2022 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

De ce fait, le Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) est abrogé au 31 décembre 2022.

La Neuveville, le 24 mars 2023

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

Avis de construction

Requérant : M. Claude Wampfler, chemin des Plantes 17, 2520 La Neuveville.

Projet : Installation d'un barbecue constitué d'un grill et d'un four à bois en brique rouge, d'une pergola métallique ouverte avec store enrouleur en toile et d'un cabanon en bois, aux chemins des Prés-Guétins 22 et des Plantes 17, sur les parcelles nos 1765 et 1315, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Les Plantes ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars 2023 au 24 avril 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 24 mars 2023
Municipalité de La Neuveville



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires d'ouverture :

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00
Samedi	Fermé (selon programme)

Ouvertures en soirée :

Vendredis 24 et 31 mars 15h00 à 23h00

PROCHAINES ACTIVITÉS

Ateliers créatifs avec

« L'Atelier et pourquoi pas »

Gravure sur gomme : vendredi 31 mars

Badge brodés : jeudi 6 avril

Lettrage créatif : Vendredi 28 avril

Customisation de sac en coton : Vendredi 5 mai

! Inscription obligatoire pour chaque atelier !

Prix : 5.- par atelier

Atelier pour les 6-12 ans : mercredi 12 avril

Badges brodés et bracelets brésiliens

Inscriptions jusqu'au jeudi 6 avril / Prix : 5.-

Sortie à Rulantica : jeudi 20 avril

Prix : 65.- (transport + entrée)

Inscription jusqu'au mercredi 12 avril

Talon d'inscription au CAJ

Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux recherches de stages et apprentissage, CV,
Lettre de motivation

Entretiens individuels ou collectifs de prévention
pour les jeunes ou pour les parents de jeunes

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de
police n'est plus ouvert en permanence



APPEL À CANDIDATURE POUR UN MARCHÉ DE PLANTES "PRIMUS TEMPUS" 29 AVRIL 2023

Nous sommes ravis d'annoncer que nous organisons un marché de plantes au bord du lac de La Neuveville et que nous invitons tous les artisans, producteurs spécialisés dans les plantes, les objets de décoration pour les jardins, les paysagistes, les maraîchers, les potiers et les créateurs de produits à base de plantes aromatiques à soumettre leur candidature.

Notre marché de plantes offrira une occasion unique de découvrir des créations artisanales originales tout en célébrant la beauté de la nature. Cet événement sera également une opportunité pour les visiteurs d'acheter des plantes, d'échanger des astuces sur la culture et de découvrir les dernières tendances en matière de jardinage.

Nous encourageons tous les artisans passionnés à soumettre leur candidature pour ce marché de plantes. Les critères de sélection comprennent la qualité des produits, l'originalité, la créativité et la pertinence pour ce marché.

Le formulaire d'inscription se trouve sur notre site internet www.laneuveville.ch en page d'accueil sous la rubrique événements "Primus Tempus". La date limite pour soumettre votre candidature est le 31 mars 2023.

Nous sommes impatients de découvrir vos produits et de les présenter au public lors de notre marché de plantes. Pour plus d'informations sur cet événement, veuillez nous contacter à l'adresse email loisirs@laneuveville.ch ou par téléphone au tél. 032 752 10 73.

Le Service des loisirs de La Neuveville

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

1^{er} AOÛT 2023 - APPEL D'OFFRES**POUR METTRE SUR PIED ET GÉRER LA BUVETTE**

Toute société locale s'intéressant à l'organisation de cette buvette est priée de s'annoncer par courrier auprès de la Société de Développement La Neuveville, par Isabelle Marie, Route de Neuchâtel 11, 2520 La Neuveville, jusqu'au 9 avril 2023.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à Marion au 032 338 19 25 (répondre) ou par mail : marion.sanger@gmail.com

Avec nos vifs remerciements.

Société de développement La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Madame Corina Tanner, chemin des Rives 64, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Monsieur Peter Glättli, chemin des Rives 64, 2520 La Neuveville

Projet : Construction d'un garage, au chemin des Rives 64, sur la parcelle no 841, ban de La Neuveville

Zone : Plan de protection des rives « La Neuveville-Saint-Joux partie est »

Dimensions : Selon plans déposés

La présente demande de permis de construire respectivement la demande d'approbation du projet pour la construction d'un garage au Chemin des Rives 64, parcelle n° 841 située dans le périmètre du plan de protection des rives « La Neuveville- St-Joux, partie est (plan n° 2) » est faite en appliquant en analogie l'art. 8 al. 2 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) et l'art. 24 de l'ordonnance sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 mars 2022 au 17 avril 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Les oppositions et les réserves de droit, ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges doivent être adressées par écrit, dûment motivées et en double à l'endroit indiqué dans l'avis, durant le délai imparti. Les oppositions collectives et les oppositions multicoopiées ou en grande partie iden-

tiques ont l'obligation d'indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 26 al. 3 let. h du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire, DPC ; RSB 725.1).

La Neuveville, le 17 mars 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Banque Cantonale Bernoise SA, Bundesplatz 8, 3011 Bern.

Auteur du projet : Banque Cantonale Bernoise SA, Bau und Sicherheit, Schwarzenburgstrasse 160, 3001 Bern.

Projet : Rénovation des locaux de la banque au sous-sol, au rez-de-chaussée et au premier étage ainsi que remplacement de l'ascenseur. Rénovation de la salle de bain dans l'appartement dans les combles. Assainissement énergétique du toit et rénovation du système de ventilation, à l'avenue des Collonges 2, sur la parcelle no 142, ban de La Neuveville.

Zone : Zone mixte des abords de la Vieille Ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 mars 2023 au 17 avril 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 17 mars 2023
Municipalité de La Neuveville

**Avis de travaux**

Renouvellement de la conduite d'eau potable
Chemin de la Réville, La Neuveville.

Le Syndicat de communes - Service des eaux TLN va procéder au renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable au chemin de la Réville.

Les travaux s'effectueront **dès le lundi 6 mars, pour une durée de 2 mois.**

En cas de météo défavorable, un report et/ou une prolongation des travaux seront possible.

Dès lors, nous prions aux usagers de cette route de se conformer à la signalisation mise en place.

Le Service des eaux TLN reste à votre disposition pour toutes questions par courriel à info@tln-aqua.ch, ou par téléphone au 079 320 53 02 Monsieur Yves Gay-des-Combes.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

Ligerz, le 6 mars 2023

Syndicat de communes Service des eaux TLN

**Nouvelles de l'administration****Un nouveau prix pour récompenser le bilinguisme dans la culture**

Le canton décerna le Prix du bilinguisme dans la culture pour la première fois en 2023. Il récompensera des actrices et acteurs culturels professionnels ainsi que des institutions culturelles qui encouragent l'échange entre les cultures francophone et germanophone. Les habitantes et les habitants du canton pourront participer à la procédure de nomination. Le prix sera remis dans le cadre de la cérémonie du Prix de la culture cantonale.

La population invitée à soumettre des propositions Le bilinguisme est une particularité culturelle du canton de Berne. Situé à la frontière linguistique entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, le canton de Berne joue un rôle de pont entre les deux cultures linguistiques. Afin d'encourager la rencontre et l'échange entre Romands et Alémaniques, le canton de Berne décernera chaque année le Prix du bilinguisme dans la culture. Il sensibilise ainsi à l'enrichissement culturel que représente le bilinguisme et promeut le bilinguisme bernois des deux côtés de la barrière de röstli.


Un prix doté de 20'000 francs

Le Prix du bilinguisme dans la culture est doté de

20'000 francs. Il récompensera des actrices et acteurs culturels professionnels et des institutions culturelles du canton de Berne qui abordent le bilinguisme sous divers angles et remplissent plusieurs des critères suivants : leur travail permet la rencontre et l'échange entre les deux cultures ; leur création artistique a pour thème le bilinguisme ; leur quotidien est marqué par le bilinguisme ; ils ou elles servent d'intermédiaire entre les deux cultures linguistiques ; ils ou elles donnent de la visibilité au bilinguisme dans le canton de Berne.

La population invitée à soumettre des propositions Les habitantes et les habitants du canton peuvent participer à la procédure de nomination des candidates et candidats au prix. Les propositions peuvent être soumises en ligne du 16 mars au 15 mai, accompagnées d'une brève explication. Un jury composé de membres de différents domaines évaluera les nominations et proposera un nom à la Direction de l'instruction publique et de la culture, qui désignera la lauréate ou le lauréat du « Prix du bilinguisme dans la culture ». Le prix sera décerné à l'automne 2023 dans le cadre de la cérémonie du Prix de la culture du canton de Berne.

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Mars		
Samedi	25	8h00 - 12h00
Lundi	27	8h00 - 12h00
Avril		
Lundis	3, 17, 24	8h00 - 12h00
Mercredi	12	8h00 - 12h00
Samedis	15, 29	8h00 - 12h00

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DECHETS ENCOMBRANTS


La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le **25 mars 2023**

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal. Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Projet n°2168: nouvelles chambres d'hôtes dans l'ancienne étable

Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agid Svizzer per la Muntogna

CP 80-32443-2



«Quand je suis en colère...
... une promenade dans la fraîcheur des feuilles d'automne m'apaise.»
Un conseil de Magali F., aveugle

Les personnes aveugles vous aident volontiers.
Merci de les aider vous aussi.

UCBAVEUGLES
www.ucba.ch

Commune mixte de Nods

INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée.**

Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

CONSEIL COMMUNAL



Chasse aux œufs à Nods
DIMANCHE 2 AVRIL 2023
à 11 heures précises
RDV PARKING SKI DE FONDS
SOUS LA PLACE DE TIQUE-NIQUE



Suivez à la chasse aux œufs, un feu est prévu à la place de pique-nique. Chaque peut venir avec ses grillades pour partager un moment convivial.

Les petits et grands enfants doivent se munir d'un sac pour leurs trouvailles chocolatées.



À NODS
RALLYE DE PRINTEMPS

1^{er} au 30 avril 2023
DÉPART : PARKING CHEVAL BLANC
Durée du parcours : env. 1h30

Tout au long du parcours, des œufs vous indiqueront le chemin.
Vous découvrirez 8 énigmes sur des animaux de la région.

BELLE BALADE ET BONNE DÉCOUVERTE À TOUS



MARCHÉ ARTISANAL DU TERROIR

3 JUIN 2023
NODS
9H00-14H00

En cas d'intérêt à tenir un stand contactez le 079/198.37.44 (Natacha)



APRÈS-MIDIS JEUX SENIOR

SDON

DERNIERS JEUDIS DU MOIS

26 JAN	23 FEV	30 MARS
27 AVRIL	25 MAI	29 JUIN

14:00 - 17:00 BATTOIR DE NODS
INFORMATIONS 079 643 73 26

GOUTER OFFERT





ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

Mise au concours

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de :

Auxiliaire d'intendance 55% (annualisé)

Entrée en fonction :

- 1^{er} mai 2023 ou à convenir

Fonction :

- Assumer une partie de l'intendance de l'école à journée continue du Plateau de Diesse

Mission :

- Assurer l'entretien et le nettoyage des locaux (lessive, déchèterie, nettoyage)
- Gérer les commandes et les courses
- Tenir les stocks et inventaires (produits de nettoyage, matériel bureau et bricolage, etc.).
- Planifier et préparer les goûters des enfants
- Respecter les mesures d'hygiène et de sécurité
- Prendre part à la vie de l'EJC et à l'accompagnement des enfants dans le respect et la bienveillance

Profil :

- Sens du contact, du service et de l'organisation
- Excellente aptitude à travailler seul/e ou en équipe
- Résistance physique ; équilibre affectif et psychique, flexibilité
- Bonnes compétences relationnelles avec les enfants
- Connaissance des outils informatiques usuels
- Bonne maîtrise orale du français
- Mobilité (permis de conduire) un plus

Lieu d'activité, horaires et avantages :

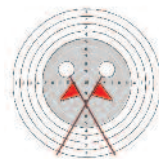
- Ecole à journée continue du Plateau de Diesse
- Être disponible le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Selon l'échelle de traitement cantonale

Renseignements :

Florine Némitz, Directrice de l'EJC,
tél. 078 882 94 92, direction@ejplateau.ch

Merci d'envoyer votre candidature complète par voie électronique à : direction@ejplateau.ch, jusqu'au 29 mars 2023. Les personnes retenues par dossier participeront à une journée "découverte" dans la semaine du 3 au 7 avril 2023.

Lamboing, le 13 mars 2023



ASSOCIATION DU STAND DE TIR LA NEUVEVILLE - NODS - ENGES PROGRAMME DES TIRS AU STAND DE TIR DE NODS EN 2023

Tirs d'entraînement et tirs préalables : Chaque jeudi, de 18 h à 20 h 30 dès le 14 mars.
Intégration du cours Jeunes tireurs Jusqu'au 25 août 2023 – de 17 h 30 à 19 h.
du 31 août au 26 octobre.

Chaque samedi, de 14 h à 16 h dès le 25 mars.
jusqu'au 28 octobre 2023.

Tirs obligatoires : Samedi 3 juin de 14 h à 16 h.
Samedi 26 août de 9 h 30 à 11 h 30.

21^{ème} Tir au Fromage : Vendredi 21 avril de 13 h à 18 h 30.
Samedi 22 avril de 9 h à 18 h 30.
Samedi 29 avril de 9 h à 18 h 30.

Tir Botteron : Jeudi 11 mai de 18 h à 20 h. - préalable
Samedi 27 mai de 15 h à 17 h.

Tir Aubert : Jeudi 7 septembre de 17 h 30 à 19 h 30. - préalable
Samedi 9 septembre de 15 h à 17 h.

Tir aux saucisses : Vendredi 6 octobre de 13 h à 18 h.
Samedi 7 octobre de 9 h à 16 h 30.

Finale de District Samedi 21 octobre de 9 h à 12 h.

Tir de clôture (populaire) : Samedi 21 octobre de 14 h à 16 h.

Autres concours de tir : Dans les tranches horaires réservées des jeudi et samedi.

Pour toutes autres informations : www.nods.ch/tir

Pendant les heures de tir et par mesures de sécurité, les accès, les chemins et les sentiers sont interdits au public, donc signalés et barrés. Les usagers de ces derniers sont donc priés de se conformer à la signalisation. L'Association du Stand de Tir La Neuveville-Nods-Enges décline toute responsabilité en cas d'événements particuliers. Cette même Association est responsable du respect des règles de sécurité et de l'application des horaires de tir par les utilisateurs du stand.

Dispositions concernant le tir hors du service :

Une attention toute particulière doit être portée sur le contrôle des armes en entrant au stand et après les tirs. Les militaires astreints au tir obligatoire doivent être munis d'une pièce d'identité. Ils doivent effectuer leur programme obligatoire avec leur arme personnelle. Un contrôle doit être tenu quant à la munition remise, utilisée et rendue.

Association du Stand de Tir Nods-La Neuveville-Enges



Nouvelles de l'administration

SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ÉCOLE DES PRÉS-DE-CORTÉBERT

Assemblée des délégué(e)s

mercredi 26 avril 2023 à 19h00
à l'école des Prés-de-Cortébert

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 2022
2. Comptes 2022
3. Voter un crédit supplémentaire pour la STEP
4. Contrat de servitude pour la STEP
5. Election d'un nouveau membre de la Commission d'école
6. Divers

Le président, Bernard Tschanz

Approbation du plan forestier régional de Bienne

Le directeur de l'économie, de l'énergie et de l'environnement Christoph Ammann a approuvé le plan forestier régional (PFR) Seeland-Biel/Bienne. L'Office des forêts et des dangers naturels a élaboré un projet pilote de PFR pour la région Seeland-Biel/Bienne. Un groupe d'accompagnement constitué d'actrices et acteurs directement concernés, notamment de propriétaires forestiers ainsi que de représentantes et représentants d'associations, d'offices et de communes, a eu la possibilité de faire valoir ses intérêts lors de plusieurs séances et de prendre position sur les projets. Le projet pilote de la région Seeland-Biel/Bienne a été soumis à une procédure de participation publique, qui a donné lieu à 622 propositions, dont une bonne partie soumise par des cyclistes. Elles ont été examinées et prises en compte lorsque cela s'avérait judicieux et réalisable.

L'Office des forêts et des dangers naturels élabore à présent les plans forestiers pour les autres régions du canton de Berne (Alpes, Préalpes, Mittelland, Jura bernois) en s'appuyant sur les résultats du

projet pilote. Le PFR Seeland-Biel/Bienne sera intégré ultérieurement à celui du Mittelland.

Avec les plans forestiers régionaux, le canton de Berne coordonne les différentes fonctions de la forêt (production de bois, biodiversité, détente et protection contre les dangers naturels) et les concilie avec l'aménagement du territoire. L'objectif est une forêt saine, exploitée de manière durable et qui couvre les besoins de la société. Les plans forestiers sont contraignants pour les autorités cantonales, régionales et communales. En revanche, les propriétaires de forêts ne sont donc pas obligés de tenir compte des fonctions de la forêt définies dans le plan forestier régional.

Crédit-cadre pour

l'encouragement des fusions de communes
Le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil d'accorder un crédit-cadre de 2,8 millions de francs pour l'encouragement des projets de fusion de communes en cours ou à venir dont l'aboutissement est fixé pour 2024 ou 2025. Le crédit-cadre ne porte que sur les deux prochaines années en raison de la révision prévue du dispositif d'encouragement des fusions de communes.





Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	07.04.2023		Vendredi Saint
Lundi	10.04.2023		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	18.05.2023	19.05.2023	Ascension
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1^{er} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

1^{er} avril, 22 avril, 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin
L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

Convocation

à l'Assemblée communale
du jeudi 27 avril 2023
à 19 h 30, à la salle du Battoir, Diesse

Ordre du jour

1. Budget Communal 2023

a) Introduction

b) Présentation et approbation du budget communal 2023 basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.85, une taxe immobilière inchangée à 1.3%, une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

2. Informations du Conseil communal

3. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 24 mars 2023

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

Convocation

A l'assemblée communale
du mardi 28 mars 2023
à 19 h 30, Salle du Battoir, Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public

a) Présentation du dossier

b) Approbation du Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public

2. Modification des arts 4, al. 1, lett. d) et 16, al. 2 du Règlement d'organisation communal, portant sur la compétence financière du Conseil communal

(proposition prise en considération à la suite de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022)

a) Présentation du dossier

b) Prise de position du Conseil communal

c) Approbation des modifications des arts 4, al. 1, lett. d) et 16, al. 2 du Règlement d'organisation (RO) communal portant sur la compétence financière du Conseil communal

3. Officialiser la valeur des Commissions (proposition prise en considération à la suite de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022)

a) Clarification des demandes au sujet de la « valeur des commissions »

1. Compétences des commissions ?

2. Si oui, dans quel sens et pour quelles commissions ?

b) Décision au sujet de l'objet exact à porter à l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée communale.

4. Informations du Conseil communal

5. Divers et imprévus

6. Diffusion du film du film promotionnel «Grand Chasseral»

Informations :

Le Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public, ainsi que les propositions de modifications des arts 4, al. 1, lett. d) et 16, al. 2 du Règlement d'organisation sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer.

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 24 février 2023

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION À PÂQUES



En raison de des fêtes de Pâques, l'administration ne répondra pas au téléphone le vendredi 7 avril ainsi que le lundi 10 avril 2023.

La déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 10 avril 2023.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2023

Les factures 2022 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au vendredi 24 mars 2023 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à :

info@leplateaudediesse.ch



Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2023.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

FEMINA SPORT
organise sa traditionnelle
VENTE DE BOULES DE BERLIN
(2.50 la pièce)
Les mercredi 29 et jeudi 30 mars 2023
Pour les commandes merci de vous adresser
d'ici au 27.03.2023 à Mme Erika Dubois
au 079 / 373 41 25 ou ika@sunrise.ch
Le retrait des boules se fera à la halle
de gym de Prêles dès 16h

Avis de construction

Requérante : kimmoken sàrl, M. Ken Mollard, Grand' Rue 31, 2072 Saint-Blaise.

Emplacement : parcelles nos 2739, 2431, 2504, 2417, au lieu-dit : « Le Crêt de Fourmis », Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction de deux maisons familiales jumelées, installation de deux PAC extérieures et de panneaux photovoltaïques en toiture, aménagement d'un accès et de places de stationnement extérieures non couvertes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZPO village ancien.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura

bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Aurèle Lecomte, Route de Lamboing 15, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Aurèle Lecomte, Diesse

Propriétaire foncier : M. Aurèle Lecomte, Diesse

Projet : Utilisation des extrémités Ouest (déjà réalisé) et Est du bâtiment, installation intérieure de 5 boxes pour chevaux avec sortie, parcelle no 2275, Route de Lamboing 17, village de Diesse

Zone : PQ Route de Lamboing

Dérogation : à l'art. 16 PQ Route de Lamboing

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars au 23 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 24 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Willi Flückiger, Mont Sujet 12, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Willi Flückiger, Prêles

Propriétaires fonciers : Mme Monika Geiser et M. Willi Flückiger, Prêles

Projet : Création d'une clôture pare-vue adjacente à la parcelle no 2743, parcelle no 2681, Mont Sujet 12, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars au 23 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Gaetan Huguenin, Sous Banbois 40, 2515 Prêles

Auteur du projet : Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Propriétaires fonciers : Mme et M. Natascha Ciaccia Huguenin et Gaetan Huguenin, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2018, Sous Banbois 40, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme

eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars au 23 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Sandra et Philipp Schmutz, Schlossmatten 1, 3150 Schwarzenburg

Auteur du projet avec procuration : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers : Mme et M. Sandra et Philipp Schmutz, Schwarzenburg

Projet : Rénovation et assainissement du chalet, création d'une place en chaille, parcelle no 881, Basensteinweg 15, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à la 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars au 23 avril 2023, publication dans la FO du 29 mars 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 24 mars 2023

Secrétariat communal

PRO SENECTUTE
PLUS TOUS ENSEMBLE

Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.

Soutenez-nous.

www.prosenectute.ch
Compte postal 87-500301-3
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

Après une crise,
Johanna S., 91 ans,
s'est retrouvée
dépendante des
décisions des autres.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



ANALYSES DE L'EAU POTABLE

En date du 22 février dernier, le service d'inspection de l'eau potable du canton de Berne a prélevé 6 échantillons d'eau dans notre réseau de distribution communal, soit :

Diesse

- Station de pompage / au lavabo
- Garage des Rocs / au lavabo

Lamboing

- Source de l'école / au lavabo de la station de pompage (après UV)
- Réseau de Lamboing / fontaine (en face de l'école)

Prêles

- Station de pompage / au lavabo
- Route de La Neuveville 7 / buanderie

Le but de ces contrôles était la vérification des exigences légales posées à l'eau potable.

Les résultats montrent que les échantillons sont conformes aux critères mentionnés.

Les résultats de l'analyse peuvent être consultés au guichet de l'administration communale et sur notre site Internet.

L'administration communale

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	165651
Date de prélèvement	22.02.2023
Heure du prélèvement	06h35
Date d'arrivée	22.02.2023
Analysé le	22.02.2023 - 27.02.2023
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	S E D, réseau de distribution Prêles
No du lieu de prélèvement	02201
Désignation	Station de pompage Prêles, lavabo
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	6,9 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect	aucune altération		aucune altération
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0,2	NTU	valeur indicative: 1,0
Chlorure (IC avec détecteur à conductivité)	19,7	mg/l	
Fluorure (IC avec détecteur à conductivité)	moins de 0,08	mg/l	valeur maximale: 1,50
Nitrate (IC avec détecteur à conductivité)	10,4	mg/l	valeur maximale: 40,0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Sulfate (IC avec détecteur à conductivité)	3,9	mg/l	
Ammonium (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Calcium (IC avec détecteur à conductivité)	109,7	mg/l	
Potassium (IC avec détecteur à conductivité)	0,5	mg/l	
Magnésium (IC avec détecteur à conductivité)	4,0	mg/l	
Sodium (IC avec détecteur à conductivité)	12,8	mg/l	valeur maximale: 200,0
Dureté totale	2,90	mmol/l	
Degré de dureté	29,0	°f	

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères



Nouvelles de l'administration

Soutien plus ciblé aux fusions de communes

Le Conseil-exécutif entend mieux cibler l'encouragement des fusions de communes. À cet effet, un bonus sera mis en place pour favoriser les regroupements impliquant une commune centre.

Les fusions restent une démarche volontaire. Le but est d'avoir des communes performantes avec une bonne capacité d'action. Le gouvernement bernois envoie en consultation la loi sur les fusions de communes entièrement révisée.

Commune mixte de Plateau de Diesse



La Chaîne 2 - 2515 Prêles
L'administration communale

Objets trouvés

Reconnaissez-vous l'un de ces objets ?



Le cas échéant, c'est très volontiers que nous les rendrons à leur légitime propriétaire !

Il lui suffira de passer au bureau de notre administration et nous les lui restituons après les vérifications d'usage.

https://www.leplateaudediesse.ch/guichet_virtuel/objets_trouves

L'administration communale

Il est prévu de renforcer les aides financières en faveur des fusions de communes impliquant une commune centre à partir de 2025. La pièce maîtresse du nouveau dispositif est un bonus. Il permettra d'encourager de manière plus ciblée les regroupements impliquant une commune centre. Les autres regroupements de communes continueront de bénéficier des aides financières de base du canton ainsi que de l'offre de conseils de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Cette révision totale de la loi sur l'encouragement des fusions de communes concrétise ainsi en particulier le mandat du Grand Conseil demandant que les aides financières en faveur des fusions soient moins dispersées et mieux ciblées.

Une vision stratégique élaborée conjointement

Afin de donner des repères, l'OACOT s'est associé aux communes, aux régions et aux préfectures pour élaborer, de mai 2021 à août 2022, une vision stratégique montrant les périmètres propices à l'encouragement

des fusions de communes. Ce document indique, pour chaque arrondissement administratif, quelles seraient les fusions stratégiquement judicieuses à moyen et long terme. Les résultats sont très hétérogènes, que ce soit à l'échelon des arrondissements ou au niveau cantonal. Les solutions envisageables vont du statu quo à des réformes de grande envergure en passant par des changements de faible ampleur. La vision stratégique met notamment en évidence des communes qui pourraient avoir le statut de centre afin qu'une fusion les impliquant bénéficie du nouveau bonus.

Consultation jusqu'au 15 juin 2023

La Direction de l'intérieur et de la justice ouvre aujourd'hui la procédure de consultation concernant la révision totale de la loi sur les fusions de communes. La consultation dure jusqu'au 15 juin 2023. Le dossier peut être consulté et commenté en ligne avec l'application E-Participation, qui offre une interface conviviale pour donner son avis.

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 24 mars

Cultes dans les homes, 10h Montagu et 10h45 Mon Repos 16h30, rencontre du Cycle I à la maison de paroisse 18h, rencontre des 10h et 11h à la maison de paroisse

Dimanche 26 mars – 5e Carême – Blanche-Eglise

10h, culte avec le pasteur Werner Habegger de Bienne Jean-Luc Thellin, organiste titulaire de la cathédrale de Chartres.

19h30 recueillement de Taizé au son du piano, avec les bougies allumées
Uniquement en français. Bienvenue pour se ressourcer en toute simplicité.

Mardi 28 mars

19h30, Théo-café au 1^{er} étage du restaurant de la New Croix Blanche. Pour échanger sur un thème d'actualité avec une boisson de son choix !

Mercredi 29 mars

10h, salle Schwander, groupe de prière et de partage biblique

Dimanche 2 avril

10h, Blanche-Eglise, des Rameaux avec le pasteur Ebbutt. Distribution de branches !

Merci de soutenir le pain du partage

à la Boulangerie Flurim !

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des

prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 26. März

10.15 Uhr, Kirche Twann: Suppentag-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und der KUV 7 und 8 sowie Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Suppen-Zmittag in der Rebhalle mit dem Suppentag-Team.

Pikettdienst

13. März bis 19. April: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 26 mars, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.

Parcours 1ère communion

Soirée parents de toute l'UP : mercredi 29 mars, 20h - 21h30 (à Ste-Marie.)

Parcours 6H / 7H / 8H

Samedi 25 mars, 10h - 12h

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte du souvenir

Dimanche 26 mars, 10h, pour faire mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés, service de voiture (voir ci-dessous)

Culte des Rameaux

Dimanche 2 avril, 10h, service de voiture (voir ci-dessous), thème: Thème: Si Jésus est mort et ressuscité, quelles espérances pour nous aujourd'hui et même au-delà ?

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 26 mars (heure d'été)

A 10h à Nod, culte avec la participation de Daniel Chèvre, animateur Terre Nouvelle. Une soupe sera servie à l'issue du culte.

Mardi 28 mars

9h à la cure à Nods, lecture biblique et prière.

Dimanche 2 avril

17h à Diesse, culte musical

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de

l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du lundi au

vendredi : 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.juraberinois.ch.

Courriel : info@juraberinois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle jusqu'en avril.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région.

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi 25.03.2023 20h30 AndHerb & Band Air Express

Vendredi 31.03.2023 19h EMJB atelier-concert

Samedi 1.04.2023 17h EMJB atelier-concert

Vendredi 21.04.2023 20h30 Simon Romang

Vendredi 5.05.2023 20h30 Tréteaux d'Orval

Samedi 6.05.2023 20h30 Tréteaux d'Orval

Dimanche 7.05.2023 17h Lempen Puppet Theater

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est

pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir

du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles

Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service

dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Instantané HS – hors service

Que se passerait-il si tout à coup il n'y avait plus d'électricité et que tout ce qui en dépend était hors service : les cuisinières, les fours, les réfrigérateurs, les congélateurs, les chauffages, les ascenseurs, les usines, les pompes à essence, l'approvisionnement en eau, le téléphone et la TV, tout, vraiment tout? Quel serait notre comportement, sur quoi chercherions-nous à nous rabattre, comment agirions-nous ? Serions-nous plus solidaires ou au contraire plus égo-centrés ?

Dans le roman "OFF", Philippe Monnin et Solange Ghernaouti (éditions Slatkine 2023) racontent que suite à un bug informatique tout le système électrique des USA s'est mis à l'arrêt, de manière surprenante et inexplicable. La panne dure plus d'un mois sans que les experts puissent la réparer. Ce roman montre

à quel point notre société basée sur les technologies informatiques est fragile et qu'un "bit de travers" peut tout faire basculer vers le chaos.

Il y a deux ans, c'est un virus invisible qui a mis toute notre société dans un état d'urgence et presque à l'arrêt. Nous n'étions pas préparés, ni à titre individuel, ni à titre collectif, même nos autorités étaient désemparées. Nous ne pensions pas qu'une chose pareille puisse nous arriver.

Nous ne pouvons pas prévoir les crises, ni leur nature, ni le moment où elles arrivent. Mais nous pouvons chercher à être prêts pour affronter l'imprévisible, la privation et la menace. Cela passe nécessairement par la recherche d'une vie plus simple et le renforcement de notre sens de la solidarité. Le tout avec un zeste de confiance et d'humanité.

Marco Pedroli, pasteur Nods

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44

Lundi au samedi de 8h - 20h

info@aul-be.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch